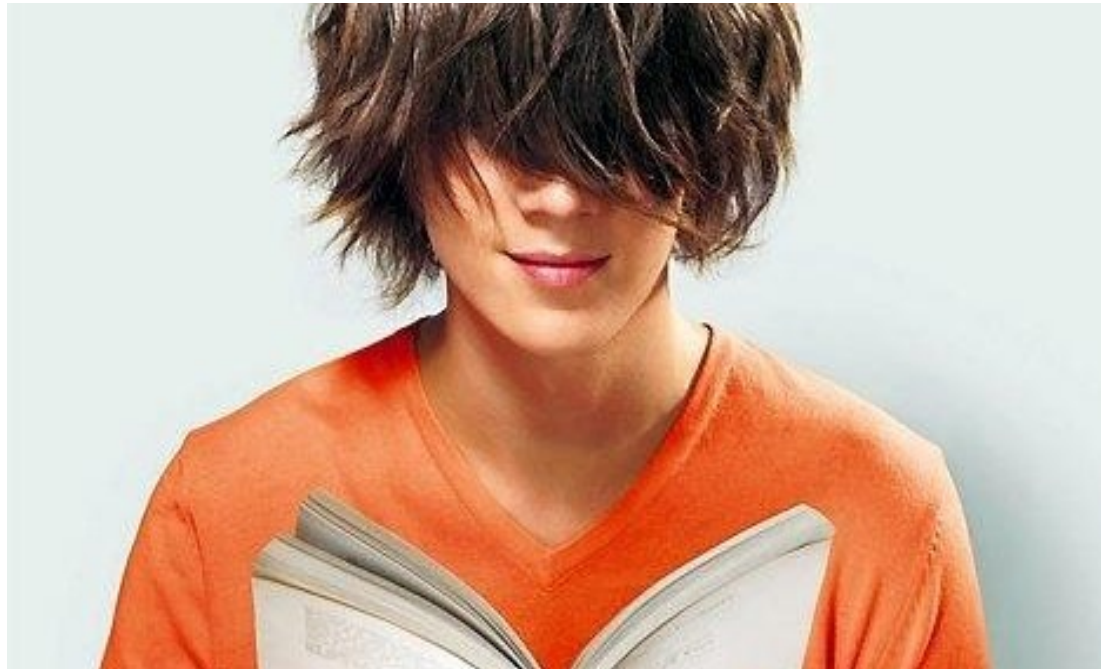


# Livret d'informations sur les troubles dys pour une meilleure prise en charge pédagogique



# Sommaire

1. Evolution historique
2. Qui sont les élèves à besoins éducatifs particuliers ?
3. Les troubles des apprentissages
4. Les différents DYS
5. Les difficultés rencontrées par les élèves DYS
6. Les adaptations à mettre en œuvre:

adaptation de l'environnement

adaptation des supports

adaptation des contenus

adaptation des exigences

adaptation de l'évaluation

adaptation de la relation

Depuis quelques années, l'évolution du système éducatif interroge en profondeur nos pratiques habituelles. Cette nouvelle orientation de l'éducation se révèle être un véritable défi pour l'ensemble du système éducatif.

C'est en ce sens qu'intervient ce livret. Nous souhaitons à travers ce document, pouvoir apporter un éclairage et des conseils sur la prise en charge de ces élèves car nous pensons qu'il est important que se mettent en place des conditions favorables en matière de pilotage, de formation et d'organisation, pour répondre au mieux à ces nouveaux enjeux et atteindre les objectifs affichés en matière de réussite des élèves, notamment pour les personnes n'ayant pu bénéficier de formation sur ce sujet.

Ainsi, afin de pouvoir être au plus proche de nos réalités de terrain, nous limiterons ce document à des informations concernant la prise en charge des élèves « DYS » qui sont aujourd'hui les profils les plus rencontrés au sein de notre établissement.

Laure Chervier, Florence Moz et Marielle Petit

# 1. Les évolutions historiques

## Les évolutions législatives :

- De l'application des lois de Jules Ferry à la mise en place de la loi du 8 juillet 2013, les progrès considérables émergeant des grandes initiatives entreprises reposent sur le « pari de l'éducabilité ».
- Ainsi, depuis la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, le système public de l'éducation s'est fixé pour objectif de favoriser et de développer l'accès des enfants en situation de handicap à un parcours scolaire cohérent et ambitieux au même titre que pour tous les enfants.
- La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », donne le droit à chaque enfant d'être scolarisé au sein de l'école la plus proche de son domicile. Elle est marquée par des approches nouvelles de l'enseignement, mettant l'accent sur l'individualisation ou la personnalisation des parcours, et prenant en compte de façon plus étroite le projet personnel et professionnel de l'apprenant.

- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a posé le principe d'une école qui ne stigmatise pas les difficultés mais accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire.
  
- De plus, le décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 modifie le code de l'éducation pour prévoir que, quels que soient leurs besoins, tous les élèves sont accompagnés pédagogiquement tout au long de leur parcours scolaire. Il affirme les objectifs du suivi et de l'évaluation des acquis des élèves, définit, clarifie ou précise les dispositifs de l'accompagnement spécifique. Il souligne enfin le caractère exceptionnel du redoublement et en précise les modalités de mise en œuvre avec notamment la nécessité d'un accompagnement spécifique des élèves concernés.

## **La prise en compte des enfants:**

- Les connaissances scientifiques ont permis d'apporter de nouvelles réponses concernant la scolarisation des enfants handicapés. Qualifiés auparavant de «déficients», d'«handicapés», ils sont aujourd'hui considérés comme étant « à besoins éducatifs particuliers » (BEP).
- En passant d'une dénomination centrée sur la maladie (déficient), puis sur les incapacités de la personne (handicapé), nous admettons aujourd'hui que les conséquences du handicap sont, du moins pour l'école, plus importantes que le handicap lui-même.
- Ainsi, considérer qu'un enfant à des besoins éducatifs particuliers oblige la société, et dans le cas de l'école, l'établissement scolaire, à réfléchir à une prise en charge éducative différente afin d'accompagner au mieux chaque enfant dans les apprentissages.
- La volonté affichée est que ces enfants ne soient plus marginalisés dans un système parallèle.

## 2. Qui sont les élèves à BEP?

- Cette notion concerne une vaste population d'élèves. De manière significative, ils ont plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière, ou qu'ils présentent un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

Il peut s'agir de handicaps physiques, sensoriels, mentaux, mais également de grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, ou encore de publics particuliers tels que les enfants précoces, les enfants malades, les mineurs en milieu carcéral, les enfants de migrants, les enfants du voyage...

- Dans ce contexte, le service public de l'éducation:
  - reconnaît que ***tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser***
  - ***veille à l'inclusion scolaire*** de tous les enfants ***sans aucune distinction.***

# 3. Les Troubles des Apprentissages (TDA)

## **Définition (d'après Eduscol):**

Les TDA correspondent à une atteinte durable et persistante, affectant une ou plusieurs fonctions cognitives et perturbent l'acquisition, la compréhension, l'utilisation et le traitement de l'information verbale ou non-verbale.

Ils surviennent chez un enfant d'intelligence normale et normalement scolarisé.

Ils ne résultent pas :

- d'une mauvaise formation scolaire
- d'un contexte familial défaillant
- d'un manque de volonté d'apprendre.

**Ils doivent être distingués de la simple difficulté.**



## 4. Les différents «Dys»

Il s'agit de **troubles spécifiques du langage et des apprentissages**. On distingue entre autres:

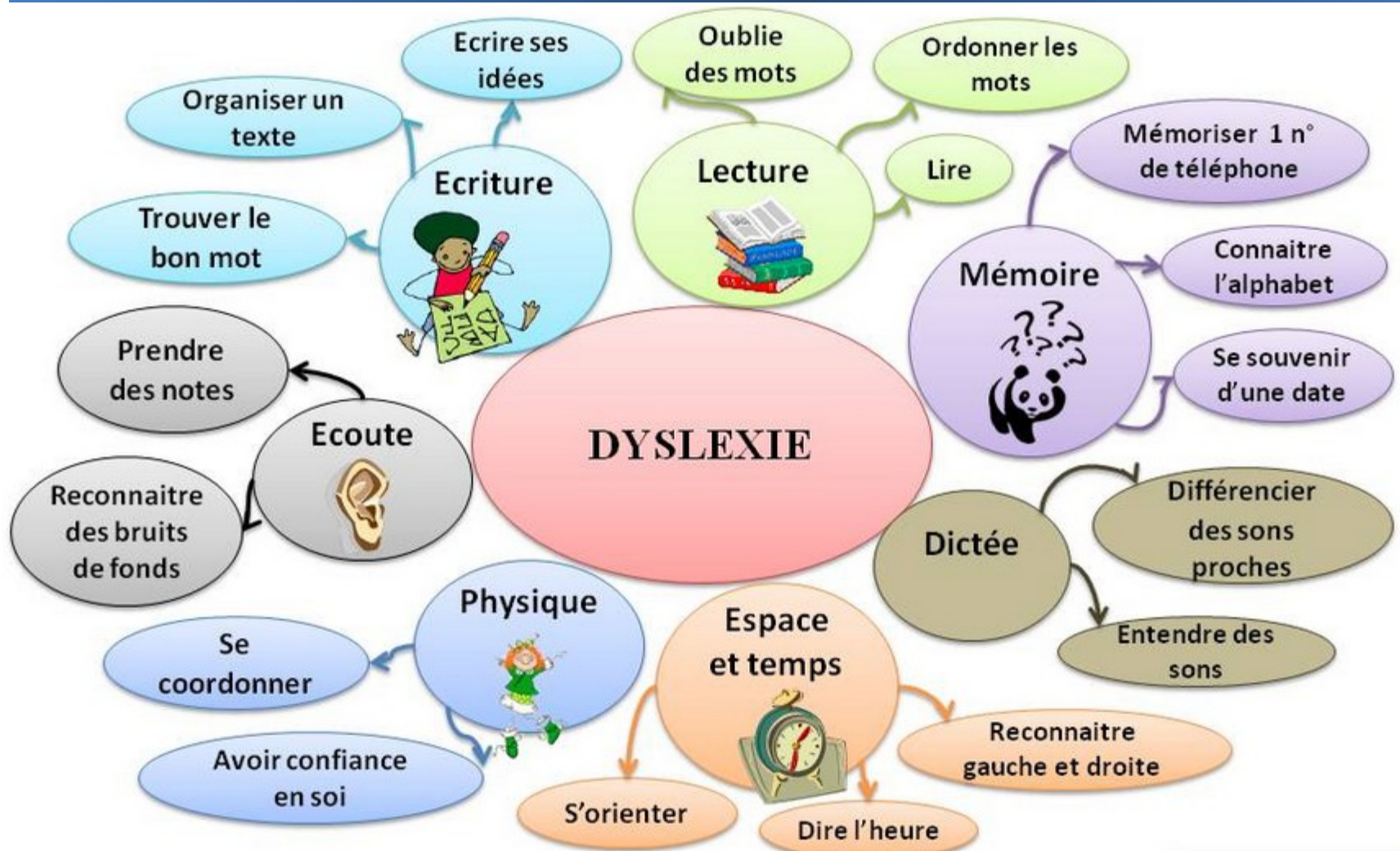
- **La dyslexie /dysorthographe** : trouble d'apprentissage du langage écrit (lecture et écriture)

*D'après le rapport Jean Charles Ringard (2000): sous le terme de « dyslexiques » sont désignés tous les enfants qui présentent un échec massif et persistant en lecture, en dépit de l'absence de facteurs pénalisants (univers familial, retard mental, troubles affectifs, troubles sensoriels)*

- **La dysphasie** : trouble du développement de la parole et du langage entraînant des difficultés d'expression et de compréhension
- **La dyspraxie** : anomalie de l'organisation des gestes
- **La dyscalculie** : trouble des outils de la logique mathématique.
- **T.D.A.H (Trouble Déficit de l'Attention/Hyperactivité)**: trouble de l'attention pouvant être associé à une hyperactivité

On regroupe ainsi sous « troubles DYS », **les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent.**

## 5. Les difficultés pouvant être rencontrées par un DYS



## 6. Les adaptations à mettre en œuvre

### Quelques préalables:

- Elles doivent avoir pour objectif de **contourner le handicap** pour permettre au jeune, malgré ses difficultés, d'**accéder aux mêmes activités que les autres**
  
- Il faut que ces adaptations soient:
  - ✓ simples
  - ✓ applicables
  - ✓ partagées avec l'élève
  - ✓ généralisables
  - ✓ en adéquation avec l'évolution de la situation du jeune
  
- **Individualiser sans stigmatiser.**

## *Adaptation de l'environnement*

- Positionner l'élève face au tableau dans un environnement calme, sans interférence et sans surabondance d'outils (éviter l'utilisation de supports multiples)
- Constituer un binôme avec un autre élève volontaire

## *Adaptation du temps*

- Donner plus de temps dans la réflexion, dans son expression
- Envisager une activité à la mesure du temps donné.
- Ne pas attendre l'évaluation pour appliquer le tiers-temps

## Adaptation des supports

- Rédiger des supports écrits dactylographiés:
  - clairs : on évite les collages de travers, les illustrations inutiles, un sens de lecture évident...
  - aérés : on privilégie des interlignes de 1,5
- Travailler la mise en forme textuelle ( le dispositif Albadys édite une charte d'ergonomie des documents à destination des élèves dyslexiques)
- Utiliser notamment une police de caractères adaptés : toute police sans empattement (sans sérif)

Pour information, les polices les plus couramment utilisées sont: Verdana (24), Arial (24), Tempus (24), Comic Sans MS.....



## *Adaptation des contenus*

- Ecrire au tableau le moins possible : privilégier la vidéo-projection.
- Partager, fractionner les tâches exigées
- Mettre en valeur l'essentiel en introduisant des repères visuels : zones encadrées, soulignage, utilisation de couleurs
- Réduire la prise de notes pendant le cours en fournissant, par exemple, un cours à compléter.
- Privilégier la production d'écrit sous la dictée d'une tierce personne même en dehors de l'évaluation
- Eviter les consignes multiples
- Aider à l'écrit et à la planification des tâches

## *Adaptation des exigences*

- Réduire la quantité exigée tout en privilégiant la qualité
- Admettre que l'élève puisse rendre un travail «mal écrit»



## *Adaptation de l'évaluation*

- Ne sanctionner l'orthographe que lorsqu'il s'agit d'un objectif évalué
- Alléger l'évaluation au quotidien pour compenser l'absence de tiers temps
- Privilégier l'évaluation orale ou pratique dès que possible
- Rechercher un système de notation permettant d'évaluer les progrès.
- Réduire le nombre de questions, le tiers temps n'est pas toujours la solution (en dehors des CCF) : la personne dyslexique est souvent plus lente et plus fatigable compte tenu des efforts qu'elle développe pour compenser ses difficultés

## *Adaptation au niveau de la relation*

- Encourager la réussite, sécuriser, valoriser le jeune
- Valoriser l'élève face au groupe
- Eviter les situations pouvant le mettre en échec
- Proposer des temps d'échanges avec l'élève, avec sa famille
- Prendre en compte la fatigabilité et l'irritabilité de l'élève
- Comprendre son attitude

# Bibliographie et Sitographie

- Pour télécharger les outils de dépistage (ODEDYS, médecins scolaires) ou de repérage (ROC) et pour consulter des diaporamas de formation
- Le rapport INSERM sur les troubles de l'apprentissage est disponible en intégral en ligne (2007)
- A propos de l'enfant dysphasique et de l'enfant dyslexique besoins spécifiques (handicap, précocité, élève en difficulté, etc.) - Rapport - Jean-Charles Ringard - février 2000 sur le [www.education.gouv.fr/](http://www.education.gouv.fr/)
- Film documentaire « le mal des mots » (52minutes) Un film de Jean Vercoûtère  
2004 - France - 53 minutes - Beta digital
- Eduscol : <http://eduscol.eduscol.fr/> site de ressources d'accompagnement éducatif : scolariser les enfants présentant des troubles des apprentissages (TSA) Aout 2012
- Texte très riche de Marie Line Bosse « dyslexie à l'école et au collège » document qui propose des propositions d'adaptation et une bibliographie

- S'adapter en classe à tous les élèves Dys, Alain Pouhet, SCEREN, 2011
- Revues de l'ANAE (approche neuropsychologique des apprentissages de l'enfant) notamment l'article de Laurence Branciard, ingénieure de recherche multimédia à l'ENFA, «expérimentation sur le repérage et le suivi individualisé des élèves souffrant de troubles dys dans l'enseignement agricole public »
- Une découverte concrète des troubles de l'apprentissage, ARTA, CDROM (<http://www.arta.fr/>)
- Sur le site de l'INPES, téléchargement autorisé du document : Troubles « DYS » de l'enfant guide ressources pour les parents
- [www.auxilidys.fr/la-police-Dyslexie/](http://www.auxilidys.fr/la-police-Dyslexie/) : la police dyslexie de Christian Boer
- [www.apedys.org/](http://www.apedys.org/) / site de l'association des parents d'enfants dyslexiques